

Actualités

Post#233; par:

Publiée le : 12/03/2009 20:44:24

Lorsque les températures deviennent négatives, la question des performances énergétiques du logement se pose avec acuité. C'est le moment d'envisager un diagnostic, et de se demander si on a choisi le bon mode de chauffage.

La meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas ! " L'expression est de Jean-Marie Carton, le président des plombiers à la Capeb, la confédération des artisans du bâtiment, où il est en charge du développement durable et, à ce titre, porte-parole de la démarche " éco artisan ". Le problème des particuliers n'est pas tant d'être bien chauffés. En général, ils le sont, mais pas avec les bons appareils. C'est pour cela que chauffage et eau chaude représentent 70 % des charges d'un logement. Certes, quelques gestes simples permettent déjà de réduire sa consommation. " Un degré de moins, c'est peut-être un pull en plus, mais c'est surtout 7 % de consommation en moins ", note l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). De même, ce n'est pas parce que l'on pousse les radiateurs à fond que la chaleur se diffusera plus vite. Et comme ils ne s'arrêteront pas une fois la pièce à bonne température, il s'en suivra une surconsommation. Sauf s'ils sont équipés de robinets thermostatiques pour les maintenir à la température choisie en fonction du type d'occupation de la pièce. Sans changer complètement un système de chauffage, il est tout de même possible d'améliorer la performance d'une installation existante. " Dans le bâti ancien, la solution ne passe pas forcément par le remplacement de l'installation mais par des travaux d'isolation ", explique Jean-Marie Carton. L'important est de réaliser le bon diagnostic. " **Empêcher la chaleur de s'échapper est une façon économique de se chauffer** ", précise de son côté l'Ademe. **Travaux d'isolation**

Il est vrai qu'en isolant le toit et les murs, on économise de 10 % à 20 % d'énergie. Avec des planchers bas, c'est encore 5 % à 10 % de consommation en moins. Mais attention, atteindre une performance énergétique d'au moins 40 % implique d'agir sur deux ou trois lots de travaux (isolation des murs, chauffage, ventilation). Ce qui se chiffre autour de 30.000 euros rien que pour l'isolation d'une maison classique. Sans compter les travaux sur l'installation de chauffage. Une dépense qui mettra des années à s'amortir. Mais si l'on se contente seulement de remplacer les menuiseries, on ne fera que 6 % d'économies d'énergie ! **Compte tenu du coût de tels travaux, mieux vaut faire établir un diagnostic thermique.** On peut s'adresser aux espaces Info Energie de l'Ademe, qui délivrent une information indépendante et gratuite sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables. Même chose auprès de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) qui, outre ses conseils, distribue des aides aux propriétaires qui souhaitent faire des travaux pour économiser l'énergie.

Autre possibilité, le DPE (diagnostic de performance énergétique), qui permet également de faire un bilan de la consommation d'un logement. **Réalisé par un professionnel certifié**, ce document ne propose cependant que des recommandations techniques pour rendre le logement plus économe en énergie. Il comporte deux étiquettes, l'une précisant le niveau de consommation du logement sur une échelle comportant sept notations de A (moins de 50 kWh/m²/an) à G (plus de 450 kWh/m²/an), l'autre indiquant le niveau d'émission de gaz à effet de serre. " Le DPE n'est qu'un document informatif destiné à faire prendre conscience aux usagers de la consommation de leur logement et à préconiser quelques recommandations, ce n'est pas un conseil sur mesure comme

nous le pratiquons, objecte Jean-Marie Carton. Pour notre part, nous privilégions une approche pédagogique pour connaître les attentes de nos clients. "Mixer les énergies Dans l'optique d'un changement d'installation, a-t-on intérêt à changer d'énergie ? " Il n'existe pas qu'une seule réponse ", s'exclame Jean-Marie Carton. Tout dépend de la région d'habitation, du bâti, des préoccupations des consommateurs en matière de coût de l'énergie. En outre, même si l'on tient à être un écocitoyen, il n'est pas toujours aisé d'installer un équipement utilisant les énergies renouvelables. Exemple, les pompes à chaleur (PAC) qui utilisent la chaleur de la terre, de l'air ou de l'eau. " Pour fonctionner, celles-ci ont besoin d'électricité et d'un voltage stable, sinon elles ne sont pas performantes. Or, contrairement aux idées reçues, certaines régions ne répondent pas à ce critère de puissance ", note la Capeb. Dans certains bâtiments, le fioul peut être plus efficace qu'une pompe à chaleur. Ainsi, lorsque la température descend à - 11° C, les pompes à chaleur perdent leur efficacité. Dans les zones tempérées (- 5 /- 8° C l'hiver), on installe plus facilement des pompes air/eau mais, dès qu'il fait plus froid, il faut plutôt prévoir des pompes air/air, plus coûteuses. L'investissement dans une pompe est, de toute façon, très lourd : compter de 20.000 à 25.000 euros minimum pour chauffer 150 m2 avec une pompe à chaleur. Reste que le développement durable a changé les mentalités. Désormais, la plupart des consommateurs qui songent à changer d'installation se tournent vers les énergies renouvelables. D'autant qu'ils y sont fortement incités par des crédits d'impôt non négligeables. " Les commerciaux de certaines entreprises vendent avant tout du crédit d'impôt, relativise Jean-Marie Carton, le Grenelle de l'environnement est devenu un business et se trouve un peu dévoyé de son objectif premier. " Quoi qu'il en soit, pour ceux qui tiennent à une énergie renouvelable, mixer l'installation paraît une sage précaution. Par exemple, une pompe à chaleur avec un plancher chauffant, une chaudière à condensation avec un système de production d'eau chaude solaire... Dans ce dernier cas, la chaudière à fioul ou à gaz doit afficher un rendement minimum de 89 % pour une maison nécessitant 23 kWh. En cas d'installation nouvelle, elle doit en outre comporter des équipements de régulation et de programmation. Coût d'un tel équipement ? De l'ordre de 10.000 euros (chaudière à condensation et 5 m2 de panneaux solaires). Un coût qui peut être abaissé en utilisant le crédit d'impôt prévu à cet effet. COLETTE SABARLY

<http://www.lesechos.fr/>